



Garantie garage et vices cachés sur une voiture d'occasion

Par **totoche61**, le **20/11/2014 à 11:44**

Bonjour

Je viens d'acheter une voiture d'occasion lundi dernier.

Il s'avère qu'elle a un gros problème moteur et il y a plus de 2000 euros de réparation.

Le garagiste qui nous l'a vendu avec une garantie garage de 3 mois ne veut pas prendre en charge les frais au-delà de 1000 euros.

N'est-il pas en obligation de payer les frais.

Pouvons-nous nous retourner contre lui pour vice caché.

Cordialement.

Madame Epinette

Par **Visiteur**, le **20/11/2014 à 12:10**

Bonjour,

je ne crois pas qu'il y est une limite de frais pour une garantie ?! En general les garages couvrent le moteur et la boite quittent à les changer si HS... Une garantie est une garantie...

Par **totoche61**, le **20/11/2014 à 14:04**

Mais quel recours peut on avoir s'il refuse de couvrir les frais? ???

Par **janus2fr**, le **20/11/2014 à 14:29**

Bonjour,

Le vendeur vous doit, au minimum, la garantie légale de conformité, sans même parler d'une éventuelle garantie commerciale.

Je confirme qu'il n'y a aucune limite de prix pour la garantie légale de conformité. Au pire, si les réparations coutent plus cher que le prix d'achat, le vendeur doit vous rembourser et

reprendre le véhicule.

Par **totoche61**, le **20/11/2014** à **14:40**

Je souhaite qu'il s'engage à couvrir l'ensemble des frais, même si cela dépasse sa marge de bénéfice à l'achat. D'autant plus que j'ai l'impression d'avoir à faire à un escrocs.

Par **Visiteur**, le **21/11/2014** à **09:21**

le recours c'est huissier, LRAR,et beaucoup de patience ? Déjà lettre RAR ça peut le faire bouger !?